

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du **VAR** ARRONDISSEMENT de **TOULON** COMMUNE de **CARQUEIRANNE**

REGLEMENT n° RGLT 2025-007

OBJET : PROJET EDUCATIF GLOBAL 2026-2028

BENEFICIAIRE : ACTEURS PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION



DOCUMENT APPROUVE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2025

SOMMAIRE

- 1. PREAMBULE**
- 2. LES ORIENTATIONS**
- 3. LES OBJECTIFS**
- 4. LE PROGRAMME D'ACTIONS**
- 5. LES PARTENAIRES**
- 6. LA MISE EN ŒUVRE**
- 7. LES FINANCEMENTS**
- 8. LA FORMATION**
- 9. L'ÉVALUATION**

1. PREAMBULE

« *Toute personne a droit à l'Education* » (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme)

L'éducation des enfants, comme celle des adolescents, est une priorité. Dans un monde en pleine mutation, notre responsabilité est forte vis-à-vis de ceux qui constituent les adultes de demain. Chaque individu est un être global et chacune des situations qu'il vit, exerce une influence sur sa personnalité et sur son développement. L'éducation est de ce fait permanente, continue et s'exerce tout au long de la vie.

De plus en plus, les enfants et les jeunes rencontrent de nombreux adultes qui, tour à tour, interviennent dans leur éducation. Leurs parents bien sûr, mais aussi les professionnels de la petite enfance, l'école, les animateurs des temps péri et extra scolaires, le monde associatif culturel et sportif.

Avec ses différents établissements municipaux (MMPE, ACMSH GRAC et ACMSH SODA), la commune de Carqueiranne offre un accueil aux enfants et aux jeunes de ses administrés.

Aussi, elle a élaboré un Projet Educatif Global qui a pour ambition d'expliciter ses valeurs éducatives et ce qui constitue pour elle la place de l'enfant, du jeune et de sa famille sur le territoire.

Ce projet permet une continuité et l'articulation des différents dispositifs mis en œuvre (Multi-accueil 0-3 ans ; PEdT-Plan Mercredi 3-15 ans et les Promeneurs du Net 13-17 ans). Il se positionne comme un « ensemblier » jetant une passerelle entre les différents acteurs entourant l'enfant et le jeune.

En quoi consiste le Projet Educatif Global (PEG) ?

Etabli pour trois années (2026,2027 et 2028), le PEG a pour objectif de donner une place forte à l'éducation et au bien-être des enfants et des jeunes sur le territoire.

Dans le PEG, l'éducation ne se limite pas à l'instruction, aux apprentissages cognitifs et aux connaissances mais il implique aussi l'éducation du « vivre ensemble » : respect, socialisation, citoyenneté et l'épanouissement de l'individu : éveil artistique et culturel, sportif. L'éducation, finalement c'est tout ce qui aide l'enfant à devenir un être humain de relation.

Il vise aussi à donner du sens aux actions qui seront menées dans et avec les différents services pour que l'action éducative soit pensée dans sa globalité.

Ainsi, l'accueil de la petite enfance et des accueils de loisirs ne sont pas seulement « un mode de garde » mais ont également un rôle éducatif !

Dans le PEG, l'enfant est indissociable de sa famille : pour bien accueillir l'enfant, prendre soin de lui, il faut aussi « bien » accueillir sa famille, faire en sorte que cette famille soit incluse dans le système éducatif, et aussi « faciliter » le quotidien de cette famille afin de pouvoir concilier « vie familiale et vie professionnelle ».

Il est primordial que les différents acteurs travaillent en équipe et atteignent une cohérence dans leurs actions en étant axé sur l'enfant, son confort, son bien-être et sa sécurité.

2. LES ORIENTATIONS

Les orientations du PEG s'inscrivent dans le fil du projet politique défini par la municipalité et appliqué par le Conseil Municipal ; il s'agit de :

« *Guider les enfants et les jeunes carqueirannais à devenir des citoyens responsables, respectueux de leur environnement dans sa globalité et respectés de tous.* »

Pour les 3 prochaines années, les valeurs fortes souhaitées et mises en avant sont :

Le Respect :

Le respect de l'Enfant en premier lieu mais également le respect de l'Autre autour de soi. LE RESPECT se retrouve dans toutes les valeurs qui donnent à la citoyenneté tout son sens : attention, considération, tolérance et estime de soi, des autres, de son environnement.

La Citoyenneté :

La citoyenneté est représentée par des valeurs telles que :

- La civilité : attitude de respect à l'égard des autres citoyens mais aussi des lieux et espaces publics.
- Le civisme : est lié à un comportement actif du citoyen dans sa vie quotidienne et publique : respect des lois et des règles en vigueur et conscience de ses devoirs.
- La solidarité : attitude d'ouverture aux autres, de respect mutuel, d'entraide qui illustre le principe républicain de fraternité.

La Responsabilité : c'est avoir un comportement pondéré, raisonnable et réfléchi mais aussi être attentif à tout ce qui nous entoure au regard de la vie en collectivité et de l'environnement dans sa globalité.

Le Partage : c'est apprendre à vivre en pensant aux autres, aux actions qui peuvent être menées ou initiées par des enfants. Ces actions seront soutenues et guidées par les adultes centrés sur les enfants et respectueux de toutes ces valeurs.

L'Ouverture d'esprit : c'est amener l'enfant à comprendre la vie en société, les enjeux du présent et de l'avenir (sur le plan environnemental par exemple), c'est l'amener à se poser des questions, c'est lui donner surtout l'occasion de les exprimer en lui expliquant ce qu'est la Liberté d'expression.

« *L'essentiel dans l'éducation, ce n'est pas la doctrine enseignée, c'est l'éveil* » Ernest Renan (artiste, écrivain, historien, philosophe, 1823-1892)

3. LES OBJECTIFS

Les équipes éducatives répondent à des objectifs axés sur les besoins et le respect du rythme des enfants visant prioritairement l'autonomie de ces derniers.

Pour cela les objectifs opérationnels sont :

- **Contribuer à la réussite éducative,**
- **Faire des temps libres des espaces/temps d'éducation partagés et conviviaux,**
- **Favoriser l'autonomie et l'épanouissement,**
- **Participer à l'éducation de futurs citoyens écoresponsables,**
- **Lutter contre toute forme de discrimination au nom du bien vivre ensemble,**
- **Communiquer et harmoniser le savoir-faire entre les différents services,**
- **Favoriser l'inclusion.**

Contribuer à la réussite éducative de chaque enfant et adolescent

- Continuité et complémentarité éducatives entre les différents temps de vie de l'enfant/ adolescent,
- Projet pédagogique en cohérence avec les projets des écoles
- Mobilisation de tous les acteurs éducatifs (animateurs, enseignants, parents, élus)
- Proposition d'un panel d'activités éducatives de qualité en périscolaire et extrascolaire,

Donner à l'enfant et au jeune une place d'acteur au sein de la commune

- Favoriser l'autonomie et l'épanouissement,
- Solliciter l'avis des enfants ou des jeunes sur ce qui leur est proposé (la qualité des repas servis par la restauration collective et le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRC), sur le programme des activités de vacances, etc.)
- Les associer à la vie de la commune (cérémonies commémoratives, animations de noël...)
- Les guider, les accompagner dans la concrétisation de leurs projets.

Participer à l'éducation de futurs citoyens écoresponsables

Relayer et mettre en pratique à la crèche et aux centres de loisirs les connaissances acquises auprès des intervenants extérieurs ou en formation : le développement durable (prévenir et limiter la production des déchets, trier les déchets et utiliser des matériaux recyclables, etc), les arts plastiques, culinaires, musicaux, danse, la découverte de traditions, du patrimoine, l'éducation au goût...

Guider l'enfant et le jeune dans le vivre ensemble et en collectivité

Les amener à prendre progressivement conscience d'eux-mêmes, de leurs actions et d'Autrui.

Leur inculquer en complémentarité de l'autorité parentale le respect de l'Autre, de soi, la politesse, la responsabilité, l'engagement actif dans la vie locale.

Communiquer et harmoniser le savoir-faire entre les différents services

- Travail en collaboration et communication interne entre les différents services de la direction Education Jeunesse,
- Lien entre les deux ACMSH,
- Lien avec la restauration collective,
- Lien entre la Maison Municipale de la Petite Enfance (MMPE) et l'ACMSH Grac,
- Lien et communication avec les services municipaux, les familles, les écoles, les associations carqueirannaises, le CCAS et les séniors de la commune.

Favoriser l'inclusion

- **Intégration des enfants en situation de handicap** : Adapter les activités et les équipements pour permettre aux enfants de participer pleinement aux activités éducatives et récréatives.
- **Partenariat avec les familles, l'école et la MMPE** : Mettre en place un travail collaboratif entre l'école, les ACM, la MMPE et les familles pour garantir le droit aux loisirs de tous les enfants.
- **Formation des animateurs** : Former les animateurs à l'inclusion et à la lutte contre les discriminations pour créer un environnement respectueux et inclusif.
- **Adaptation des activités** : Proposer des activités accessibles à tous et des alternatives adaptées aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap.
- **Rôle de la MMPE et des ACM** : la MMPE et les ACM doivent être des lieux d'accueil ouverts à tous, sans distinction, pour permettre aux enfants de développer des relations avec leurs pairs.

Ces approches contribuent à une société plus inclusive et solidaire, en sensibilisant les enfants à la diversité et à la tolérance.

4. LE PROGRAMME D'ACTIONS

Le programme d'actions pour la période 2025-2028 s'appuie sur les orientations et objectifs cités précédemment (**3.OBJECTIFS**). Ce programme est commun à tous les

services petite enfance, enfance et jeunesse, il n'est ni exhaustif, ni restrictif ; d'autres actions pourront s'y adjoindre :

4.1 AU NIVEAU DE LA PETITE ENFANCE

À la Maison Municipale de la Petite Enfance (MMPE) :

- Pour les enfants de 2 ans et 1/2- 3 ans,
 - Organiser des temps de familiarisation et d'immersion à l'ACMSH Grac, aux écoles maternelles et de la restauration afin de favoriser une transition en douceur vers l'entrée à l'école, dans le cadre du projet « Je grandis à Carqueiranne »,
 - Favoriser et développer le lien intergénérationnel en créant des rencontres et des activités ludiques avec les séniors de la commune et de la Résidence Logements Wetzel,
 - Maintenir et développer les projets avec les agents du service sports (ETAPS) visant à favoriser l'autonomie, la confiance en soi, le respect des consignes et le respect de ses paires,
 - Sensibiliser au développement durable (Tri sélectif, compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, eau et énergie) afin de favoriser l'éveil des sens et le respect de la nature vers une éducation écoresponsable des plus petits,
 - Favoriser l'éveil culturel et musical afin d'enrichir la curiosité, l'imagination et le langage (Partenariat avec la Médiathèque municipale et le Conservatoire de musique de Toulon Provence Méditerranée,
 - Faciliter la conciliation de la vie familiale et vie professionnelle en proposant un accueil diversifié et répondant aux besoins des familles,
 - Créer un espace d'accueil pour les assistantes maternelles de la Ville pour échanger sur les pratiques professionnelles,
 - Travailler sur le/les profils de poste, les besoins mais aussi les limites pour maintenir un service de qualité auprès des enfants,
 - Etablir une relation de confiance avec les parents,
 - Encourager le co-éducation bienveillante en impliquant les familles (Ateliers parents-enfants et café parents).

4.2 AU NIVEAU DU SECTEUR ENFANCE

À l'ACMSH Grac :

- Travailler en équipe sur des projets englobant les mercredis, petites et grandes vacances :
 - Planifier des réunions d'équipe pour construire ces projets,
 - Mettre en place des fils conducteurs avec différents partenaires de la commune pour travailler ces projets (ex : services municipaux, CCAS, intervenants extérieurs...),
 - Proposer des activités diversifiées à tout âge.
- Renforcer la communication avec les familles,
 - Continuer le développement de certains outils (le portail famille, information par mails, flyers dans les cahiers de liaison de l'école, site internet de la commune et les réseaux sociaux),
 - Optimiser la gestion des inscriptions et les délais d'inscriptions.
- Maintenir le lien et la communication avec les écoles,
- Améliorer, sécuriser les cheminements piétons, promouvoir les déplacements doux,

- Poursuivre la sensibilisation,
 - Au gaspillage sous toutes ses formes : alimentaire, eau, énergie,
 - Au tri sélectif, au compostage dans les écoles et les infrastructures du secteur enfance,
- Soutenir les manifestations sur le thème du développement durable : « déchets d'œuvres », « p'tits débrouillards »,
- Favoriser et développer le lien intergénérationnel : créer des rencontres et des activités ludiques avec les séniors de la commune et de la Résidence autonomie Wetzel,
- Développer le lien social et les idées solidaires en soutenant des actions à but caritatif ou humanitaire,

Aux accueils du soir :

- Tendre vers l'autonomisation de l'enfant, le faire participer à la distribution, au débarrassage du goûter, le rendre acteur, le valoriser dans ce qu'il accomplit,
- Mettre en place l'accompagnement des enfants dans leur travail du soir,
- Proposer des activités en gestion libre et des temps calmes par groupe d'âge.

4.3 AU NIVEAU DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

- Organiser des temps de familiarisation pour les tout-petits afin de les préparer à la scolarisation.
- Tendre vers l'autonomisation de l'enfant par étape et le rendre acteur,
- Développer l'éducation au goût, les guider dans la découverte de nouvelles saveurs,
- Sensibiliser les enfants au gaspillage, au tri sélectif et au recyclage des déchets,
- Intégrer les enfants du CME au groupe de travail « menus » pour donner leurs avis, les guider dans cette démarche de porte-parole des autres enfants,
- Mettre en place des rotations par semestre pour les animateurs entre la cour et le service en salle pour être identifié de tous les enfants et connaître tous les postes,
- Proposer aux agents des plans de formations réguliers, des temps d'échanges sur les pratiques,
- Poursuivre le travail en partenariat avec la cuisine centrale et le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRC), veiller à la qualité gustative des repas en liaison froide, aux circuits courts, aux produits locaux et bio dans l'élaboration des menus

4.4 AU NIVEAU DES ECOLES

- Être attentif et à l'écoute des besoins pour le bien-être des enfants,
- Maintenir le lien et la communication avec les directeurs et enseignants des écoles, les équipes pédagogiques et les ATSEM,
- Elaboration de la charte Personnel Enseignant /ATSEM en co-construction.

4.5 AU NIVEAU DU SECTEUR JEUNESSE

- Accompagner et soutenir les projets des jeunes dans les différents domaines (sportif, solidarité...),
- Être à l'écoute des parents et des jeunes sur les problématiques parfois rencontrées et les orienter vers les services compétents,
- Organiser des séjours ou des camps pré-ado pour les jeunes de 10 à 14 ans, en collaboration avec eux,
- Établir des liens et des actions avec le collège Joliot Curie,
- Former les animateurs sur les dangers du net grâce au dispositif « Les Promeneurs du Net »,
- Poursuivre la sensibilisation,
 - Au gaspillage sous toutes ses formes : alimentaire, eau, énergie,
 - Au tri sélectif et au compostage dans les infrastructures du secteur jeunesse,

- Soutenir les manifestations sur le thème du développement durable : « déchets d'œuvres », « p'tits débrouillards »,
- Favoriser et développer le lien intergénérationnel : créer des rencontres et des activités ludiques avec les séniors de la commune et de la Résidence autonomie Wetzel,
- Développer le lien social et les idées solidaires en soutenant des actions à but caritatif ou humanitaire,
- Établir des liens et des actions avec d'autres jeunes des pays européens ou autres.

5. ACCUEIL INCLUSIF

Le PEG a pour ambition de promouvoir, faciliter et développer un accueil inclusif des enfants à besoins spécifiques au sein des structures de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Pour l'accueil des enfants présentant une maladie chronique, une allergie ou un handicap et nécessitant des soins, un projet d'accueil individualisé (PAI) est établi en lien avec la famille, le médecin traitant, l'autorité territoriale, en cohérence avec les responsables des structures municipales.

6. LES PARTENAIRES

La Maison Municipale de la Petite Enfance, les structures de la direction Éducation Jeunesse (ACMSH Grac et Soda, la restauration collective, les écoles maternelles et élémentaires) et le Guichet Unique Pour Tous mettront en œuvre le Projet Educatif Global.

Les partenaires institutionnels sont la Caisse d'Allocations Familiales du Var (CAF), l'Inspection Académique, le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

D'autres partenaires concourent à la mise en œuvre du PEG comme les services municipaux, le Centre Communal d'Action Sociale, les associations sportives et culturelles de la commune, les enseignants des 4 écoles, les associations sportives et culturelles du territoire, l'appui d'intervenants extérieurs et la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) pour la réalisation de certains projets.

7. LA MISE EN ŒUVRE

Ce Projet Educatif Global 2026-2028 entrera en application dès janvier 2026 avec la mise en œuvre d'actions concrètes.

8. LES FINANCEMENTS

La Mairie de Carqueiranne et la Caisse d'Allocations Familiales du Var participent au financement de l'accueil petite enfance, enfance et jeunesse.

9. FORMATION

Des actions de formation continue accompagnent la réalisation du projet ; la formation est évidemment proposée aux personnels communaux pour adapter leurs pratiques et développer leurs connaissances.

10. EVALUATION

Au cours du premier semestre de chaque année, la Directrice de la Maison Municipale de la Petite Enfance et les responsables des ACMSH présenteront leur bilan d'activités en concertation avec les élus impliqués dans le projet.

Au 1^{er} semestre 2028, une évaluation finale de ce PEG sera réalisée auprès de tous les acteurs et partenaires.

11. PUBLICITE

Un exemplaire est remis :

- Aux conseillers municipaux,
- Aux parents,
- Au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (**SDJES**),
- À la Caisse d'Allocations Familiales du Var,
- À l'Inspection Académique du Var,
- Aux Directrices des écoles,
- À la Direction de la Maison Municipale de la Petite Enfance,
- Au Guichet Unique Pour Tous,
- À la Direction Éducation Jeunesse,
- À chaque responsable de service de la Direction Éducation Jeunesse,
- Aux animateurs des ACMSH,
- Aux auxiliaires de puériculture de la MMPE,
- Aux associations des parents d'élève « API » et « APE ».

Fait à Carqueiranne, le 25 novembre 2025

**Arnaud LATIL,
Maire de CARQUEIRANNE**



AR Prefecture

083-218300341-20251125-DCM2025_05_011-DE
Reçu le 01/12/2025